



Ministère du travail, de la santé et des solidarités

**Arrêté du 11 mars 2024 fixant la composition du jury des concours externe et interne de recrutement de technicien sanitaire et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal ouverts dans le domaine « prévention santé-environnement » au titre de l'année 2024**

**La ministre du travail, de la santé et des solidarités ;**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2013-176 du 27 février 2013 modifié portant statut particulier du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 17 avril 2014 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation des concours de recrutement pour l'accès au corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire ;

Vu l'arrêté du 28 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours de recrutement pour l'accès au corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal, dans le domaine « Prévention santé-environnement »,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du jury des concours de recrutement de techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal, ouverts dans le domaine « Prévention santé-environnement », au titre de l'année 2024 :

Monsieur Yvonnick GUILLOIS

Ingénieur du génie sanitaire en chef, ingénieur épidémiologiste, Santé Publique France, **Président** ;

Monsieur Laurent HÉNOT

Ingénieur du génie sanitaire à l'agence régionale de santé Ile de France – délégation départementale de l'Essonne, **vice-président** ;

Madame Florence POKRZYWA

Technicienne sanitaire et de sécurité sanitaire en chef à l'agence régionale de santé Ile de France – responsable du pôle lutte anti-vectorielle ;

Madame Mathilde RASSELET

Ingénieure du génie sanitaire, agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine, responsable du pôle bi-départemental santé et environnement ;

Monsieur Djibril TOURÉ

Ingénieur d'études sanitaires, honoraire.

### **Article 2**

En cas d'indisponibilité de Monsieur Yvonnick GUILLOIS, la présidence sera assurée par Monsieur Laurent HÉNOT.

### **Article 3**

Ces concours sont classés dans le groupe 2 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

### **Article 4**

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 mars 2024

La ministre du travail, de la santé et des  
solidarités,  
Pour la ministre et par délégation,

Faustine GOMAND  
Cheffe du bureau concours, recrutement  
et GPEC,

